

Règlement intérieur

1- Inscriptions :

L'accès au cours n'est autorisé qu'après réservation sur notre site internet www.modernpoledancevaldeurope.com via Mindbody

Conditions et organisation des cours :

Les bijoux et piercings doivent être retirés avant le début du cours. Il ne faut appliquer aucun produit corporel gras (crème, huile...) le jour du cours. Une tenue adéquate est requise pour chaque discipline afin d'être à l'aise dans l'apprentissage des figures enseignées. Pour les cours de pole dance, l'élève devra se munir de son propre DRY HANDS et écrire son nom dessus afin qu'il y ai pas d'erreur de propriétaire. L'élève doit se présenter dix (10) minutes avant le début du cours. En cas de retard de la part de l'élève, l'enseignant se réserve le droit de ne pas l'admettre en cours une fois celui-ci démarré. Passées quinze minutes de retard, aucun élève ne pourra être admis en cours. Aucun remboursement, ni total ni partiel, ne sera envisagé en cas de retard de la part de l'élève et/ou de son refus par l'enseignant.

2- Locaux et règles de sécurité

Les élèves, enseignants et intervenants sont tenus de respecter les règles élémentaires de sécurité.

Les chaussures de ville sont strictement interdites dans la salle de danse.

Il est interdit de manger dans l'espace de danse.

Le matériel mis à disposition des élèves doit être respecté suivant les conditions d'utilisation définies sur place.

Il est interdit d'utiliser les barres de pole dance ainsi que l'ensemble du matériel en dehors des heures de cours ou de location de salle.

La salle de cours, vestiaires et sanitaires doivent être laissés dans un état d'ordre et de propreté convenable.

Il est interdit de fumer et de boire de l'alcool dans les locaux.

Il est interdit d'y introduire des animaux.

Les règles de bon voisinage et de vie en communauté, et notamment le respect d'autrui, doivent être scrupuleusement respectées.

3- Dégradation

Tout acte d'irrespect du règlement intérieur, de dégradation, de violence, de vol ou d'inconvenance de la part des élèves ou des accompagnateurs envers le matériel ou les enseignants pourra entraîner une exclusion provisoire ou définitive décidée par la direction. En cas de dommage, ceux-ci seront attribués à l'élève responsable qui devra le remboursement des dégâts. Si l'exclusion est définitive et s'il restait des cours à prendre sur la carte ou sur l'abonnement, les cours ne seront pas remboursés.

4- Responsabilité

Modern'Pole ne pourra être tenu pour responsable des accidents corporels occasionnés par la pratique de la Pole Dance ou tout autre discipline enseignée au sein de l'école, ainsi que des vols ou de la détérioration des effets personnels que pourraient subir les élèves, enseignants et intervenants. L'élève autorise Modern'Pole a utilisé des photos et vidéos à des fins commerciales.

Toutes les dispositions réglementaires antérieures sont abrogées et remplacées par le présent règlement.

5- Hygiène

Tous élèves et enseignants devront avoir une hygiène corporelle irréprochable, cheveux propre et attaché, ongles des pieds et des mains entretenues

6- Adhésion à l'association des danses aériennes de Modern'Pole

Chaque élève possédant une carte ou un abonnement devra adhérer à l'association des danses aériennes de Modern'Pole qui a pour objectif de développer la pole dance et également certaines disciplines aériennes telles que le cerceau aérien, le tissu aérien et le hamac aérien en France, et plus particulièrement dans le bassin du Val d'Europe.

En adhérent à l'association, l'élève s'engage à lui reverser une cotisation d'adhésion annuelle de 5€.